



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 083 092 25 0001

Déposé le : 06/01/2025

Demandeur : Monsieur SABATIER THIERRY

Sur un terrain sis à : 307 Chemin de la Papeterie à
PIGNANS (83790)

Références cadastrales : 92 E 1098, 92 E 1099

Monsieur SABATIER THIERRY
307 CHE DE LA PAPETERIE
QUARTIER DE LA SERRE
83790 PIGNANS

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire,

REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du :06/01/2025

Votre lettre du 10/01/2025

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **PC 083 092 25 0001** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PIGNANS,
Le 13/01/2025



M.BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.